

Surplus des caisses de retraite: Charest doit s'expliquer

LOUIS TANGUAY

LTanguay@lesoleil.com

■ La Fédération des associations de retraités du Québec s'apprête à sommer le gouvernement Charest de respecter rapidement sa promesse électorale, en redonnant aux retraités un droit de regard sur l'utilisation des surplus des caisses de retraite ou, sinon, de venir expliquer son recul devant des centaines de retraités en colère.

La FARQ a en effet décidé hier de convoquer pour le mardi 18 novembre une réunion d'information où plusieurs centaines de ses 25 000 membres sont attendus.

On y fera, dit son porte-parole Claude Alarie, le suivi de la rencontre du 7 avril (une semaine avant l'élection) à laquelle les représentants des trois partis politiques avaient été conviés

pour défendre leur point de vue sur la loi 102 qui a retiré aux retraités leur droit de regard sur les surplus des caisses.

La semaine dernière, la FARQ avait écrit à tous les députés libéraux, anciens et nouveaux, pour leur rappeler textuellement les propos de certains d'entre eux, dont le premier ministre Jean Charest, qui dénonçait « une in-

justice très grave » du temps où il était chef de l'opposition.

Une semaine après son entrée en fonction à titre de ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Claude Bécharde avait affirmé son intention de régler ce problème dans les plus brefs délais en utilisant à au moins trois reprises les termes « rapide » ou « rapidement » au cours d'une entrevue téléphonique de cinq minutes accordée au SOLEIL.

RIEN AVANT 2004

Hier, les dirigeants de la FARQ se sont fait dire par un attaché politique du ministre Bécharde que les changements promis à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite ne seront pas présentés au cours des travaux parlemen-

taires qui débutent le 21 octobre et qu'il ne se passera rien avant 2004.

Le pire, aux yeux de la FARQ, c'est que le gouvernement Charest demande à la Régie des rentes du Québec de lui soumettre une proposition pour résoudre la question.

La RRQ, « c'est le pire ennemi » de la FARQ dans ce dossier, a déclaré au SOLEIL M. Alarie, visiblement encore sous le coup de la surprise.

Le président de la Régie, Guy Morneau, et ses actuaires sont justement ceux, dit-il, qui ont bâti pour le ministre d'alors André Boisclair l'argumentation justifiant de laisser les décisions sur les surplus de régimes de retraite entre les mains des seuls patrons et des syndicats, là où il en existe.

En décembre 2002, la RRQ avait soutenu que les retraités avaient bénéficié de 60% des surplus grâce à des améliorations aux régimes. Or, selon la FARQ, le rapport était tendancieux, car seulement 17% des surplus seraient allés à l'amélioration des rentes de ceux qui étaient déjà prestataires des régimes, la différence étant attribuée aux futurs retraités.

Quelle que soit la position de la Régie en 2004, la FARQ juge que le gouvernement est très loin de ses promesses. Elle entend intensifier ses pressions car, plus les patrons et les syndicats ont du temps pour disposer des surplus en se disant protégés par la loi 102, moins il en restera à partager avec les retraités quand leur droit aura été rétabli.